



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Minitel

Question écrite n° 36145

Texte de la question

M Jacques Godfrain demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il estime anormal le fait de créer une publication pour accéder au kiosque telematique.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'appartient pas au ministère des postes, des télécommunications et de l'espace de s'interroger sur les motivations de celui qui crée une publication ; des instances professionnelles existent à cette fin. Il est toutefois rappelé que la commission de la telematique a émis récemment un avis confortant l'existence de l'actuel dispositif conventionnel et, notamment, le critère du numéro de commission paritaire de presse exige, posant cependant dorénavant une condition d'ancienneté de deux ans de détention de ce numéro. Cet avis recueille le plein accord du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36145

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5396